



RIS-ORANGIS

LIVRET  
DE LA  
PETITE  
ENFANCE





Chers parents,

Notre Ville mène depuis plusieurs années, une politique dynamique et ambitieuse en direction des tout-petits qui se traduit, concrètement, par une augmentation régulière et une pluralité de l'offre d'accueil ainsi que par un accompagnement des familles.

La diversité des modes de garde, les qualités professionnelles des assistantes maternelles et des personnels municipaux et l'amélioration constante des équipements publics, permettent aux parents de trouver des réponses adaptées à leurs besoins et de confier leur enfant en toute sérénité.

Outre l'accueil des enfants, notre Ville accompagne les Rissois-es dans leur responsabilité de parent en proposant des lieux d'écoute, de partage et d'animation pour l'aide à la parentalité. « La Parenthèse » et « Tempo » sont ces espaces spécialisés ouverts à tous les parents qui en ressentent le besoin.

Avec Dounia Lebig, Conseillère déléguée chargée de la Petite enfance, et les agents communaux, nous restons à votre disposition tout au long de l'année pour satisfaire vos besoins et répondre à vos attentes dans l'intérêt de votre enfant et de votre famille.

**Stéphane Raffalli**  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne



# LA PETITE

# ENFANCE

tient une place essentielle dans la politique dédiée aux familles menée par la Municipalité.

Elle assure l'accueil des enfants, dès 10 semaines selon les structures jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.





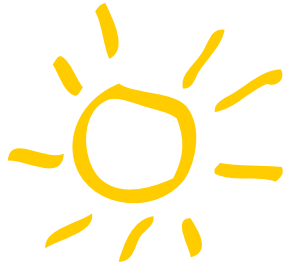
# LE SOUTIEN

aux

parents est l'objet d'une attention toute particulière de la Municipalité. Un mot d'ordre : les accompagner afin de donner à leurs enfants toutes les chances de réussir et de s'épanouir.







# LES SERVICES D'ACCUEIL À RIS-ORANGIS

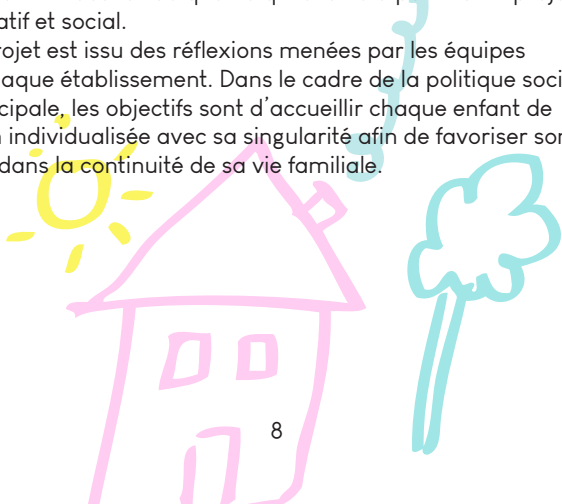
100  
100  
100  
100  
100  
100

La Maison de la Petite enfance et le Relais Petite Enfance (RPE) vous accompagnent pour vous aider à identifier le mode d'accueil adapté à votre enfant et à votre situation. Vous pouvez y effectuer votre demande d'inscription pour obtenir une place dans l'un des établissements d'accueil du jeune enfant.

## LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Les établissements d'accueil de jeunes enfants sont gérés par la Municipalité et s'engagent dans un partenariat d'actions partagées avec la CAF. Ils sont agréés par les services du Département de la Protection Maternelle Infantile (DPMI) et assurent un accueil de qualité qui évolue à partir d'un projet éducatif et social.

Ce projet est issu des réflexions menées par les équipes de chaque établissement. Dans le cadre de la politique sociale municipale, les objectifs sont d'accueillir chaque enfant de façon individualisée avec sa singularité afin de favoriser son éveil dans la continuité de sa vie familiale.





# LA CRÈCHE FAMILIALE



La Ville dispose d'une crèche familiale, « Pomme d'Api », d'une capacité de 70 places, dont l'équipe de direction est située au 3 rue du Docteur Crespin.

L'équipe de direction de la crèche est pluridisciplinaire, composée d'éducatrices de jeunes enfants, d'une infirmière et d'une psychologue.

Les enfants accueillis à la crèche familiale sont gardés au domicile d'une assistante maternelle employée et rémunérée par la Municipalité. Ce mode d'accueil allie le cadre rassurant d'un foyer familial, respectueux du rythme de vie et de sommeil de l'enfant et des moments privilégiés avec d'autres enfants.

L'équipe de direction veille à la qualité des conditions d'accueil des enfants en effectuant des visites régulières au domicile des assistantes maternelles. Elle propose des temps collectifs, qui réunissent les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent. Ces moments de sociabilisation sont importants, ponctués de jeux et d'ateliers d'éveil et animés par une éducatrice de jeunes enfants. Ils se déroulent à la Maison de la Petite enfance, ou dans les locaux de la Ferme du temple, bâtiment F2, rue des Glaïeuls.



## LES MULTI-ACCUEILS

3 multi-accueils à Ris-Orangis :

- le Multi-accueil « la Farandole » d'une capacité de 40 berceaux situé au 3 rue du Docteur Crespin ;
- le Multi-accueil « les Confettis » d'une capacité de 25 berceaux situé avenue de la Cime, au centre commercial de la Ferme du temple ;
- le Multi-accueil « Menthe et Grenadine » d'une capacité de 36 berceaux situé au 43 rue de Seine.

Le Multi-accueils est un lieu de vie, d'éveil et de socialisation encadré par une équipe pluridisciplinaire qui propose un projet pédagogique répondant aux besoins individuels des enfants.

Elle met ainsi en place un aménagement de l'espace adapté à chaque tranche d'âge, qui peut évoluer en fonction des activités et projets mis en place et qui privilégie l'expérimentation et l'exploration de l'enfant pour son épanouissement et son développement psychomoteur. Ces équipements permettent de s'adapter aux besoins des parents rissois par un accueil régulier (à temps plein ou à temps partiel) ou un accueil occasionnel (une à deux fois par semaine).

Grâce à ses offres de places en crèche familiale et en multi-accueils, soit 171 places, Ris-Orangis est une des villes disposant du nombre de places le plus élevé pour l'accueil des tout-petits en Île-de-France.

# LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES INDÉPENDANTES

À côté des établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants, les parents peuvent également faire le choix de confier leur enfant à des assistantes maternelles indépendantes.

Toute assistante maternelle doit avoir obtenu un agrément délivré par le service PMI du Conseil départemental pour être autorisée à accueillir des enfants à son domicile.

Des visites à domicile sont effectuées par l'équipe de PMI départementale pour s'assurer que les enfants sont accueillis dans de bonnes conditions.

Cette équipe et les animatrices du RPE sont aussi disponibles pour rencontrer les parents.

Les assistantes maternelles indépendantes sont rémunérées par les parents qui ont le statut d'employeurs. Ils fixent par écrit, avec l'assistante maternelle, les modalités particulières du mode d'accueil et de rémunération.

Ils doivent déclarer leur assistante maternelle à la CAF ; ce qui permet de régler le montant des cotisations salariales à l'organisme concerné et de verser une allocation aux familles (PAJE). La caractéristique de ce mode d'accueil est la souplesse qu'il propose aux parents : accueil à temps plein, à temps partiel, mi-temps scolaire ou extrascolaire, horaires décalés. Il permet une continuité au-delà des 3 ans de l'enfant afin de proposer une adaptation progressive à l'école sans rupture de la relation avec l'assistante maternelle.





COMMENT OBTENIR  
UNE PLACE  
DANS L'UNE  
DES STRUCTURES  
À RIS-ORANGIS ?



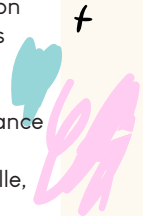
## L'INSCRIPTION DE L'ENFANT

Les inscriptions s'effectuent auprès de la Maison de la Petite enfance qui gère et coordonne les différentes structures d'accueil.

## ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE


En avril, une commission attribue les places vacantes en crèche pour la rentrée de septembre. La commission peut se réunir à nouveau en cours d'année si plusieurs places se libèrent.

Elle est composée :

- de la conseillère municipale chargée de la Petite enfance (assistée d'un conseiller municipal ou maire-adjoint),
  - des directrices des structures Petite enfance de la Ville,
  - de l'assistante du service Petite enfance,
  - d'une animatrice du Relais Petite Enfance,
  - de la directrice Petite enfance,
  - de la PMI,
  - de la CAF.
- 

En cas de départ en cours d'année, l'élue chargée de la Petite enfance, la directrice Petite enfance, l'assistante du service Petite enfance reprendront la liste d'attente pour attribuer la place vacante. Les admissions sont prononcées par la commission d'attribution en tenant compte de critères précis.

**Pensez-y !** Si la commission d'attribution des places n'a pas pu vous donner une réponse favorable, n'oubliez pas de renouveler votre demande de place afin qu'elle soit réexaminée à la commission suivante.



## PÉRIODE DE FAMILIARISATION

Afin de favoriser la familiarisation progressive de votre enfant avec de nouvelles personnes et un nouvel environnement, une période d'adaptation d'au moins 5 jours ouvrés est proposée (petits temps progressifs d'une heure à quelques heures avec un repas), à la crèche, en présence du parent. Une fois cette période achevée, l'accueil de l'enfant, selon les conditions définies par le contrat, peut commencer.

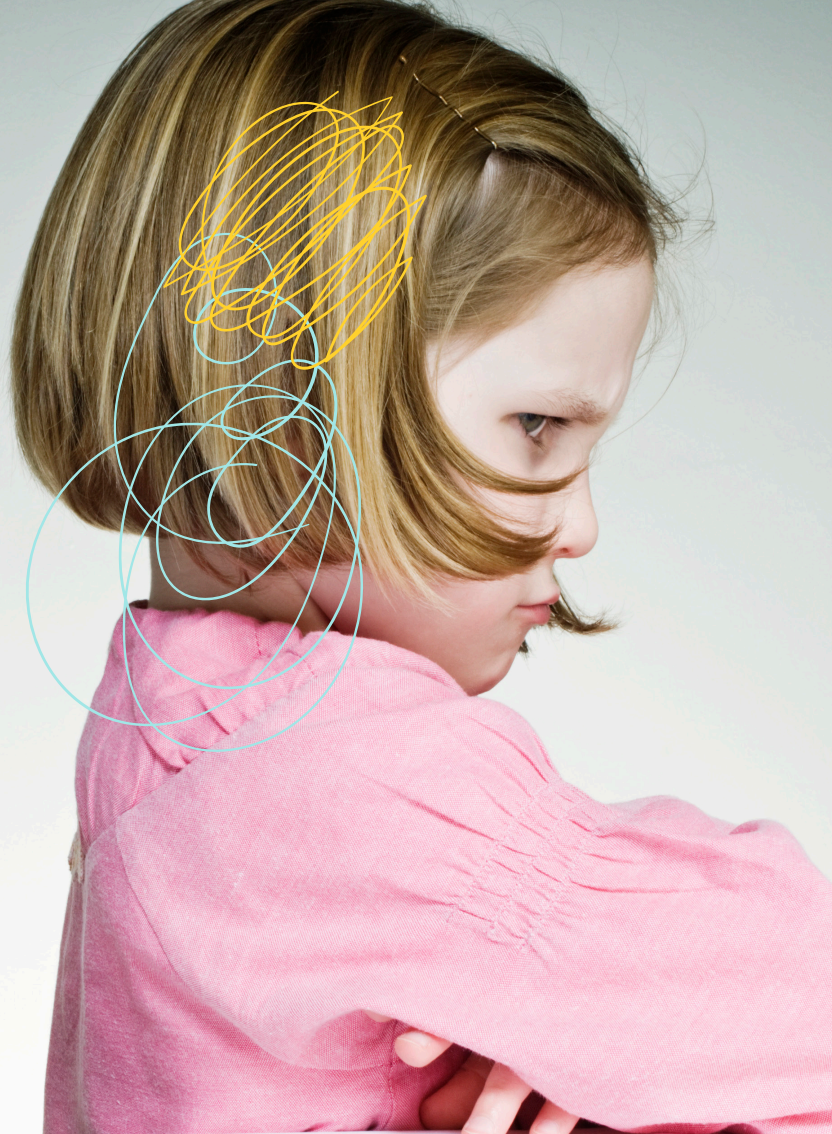
## LE CONTRAT D'ACCUEIL

Un contrat annuel est établi avec les parents, il débute au 1<sup>er</sup> jour de l'adaptation.

La dernière année de crèche (l'année des 3 ans ou précédant l'entrée à l'école), il est établi jusqu'au 31 juillet.

Il définit les modalités d'accueil, le type d'accueil, le temps de présence choisi avec le nombre d'heures de présence par jour, le nombre de jours par semaine et le nombre de semaines par an. Il précise également le tarif horaire et les modalités de paiement.









VOUS  
ACCOMPAGNER  
DANS VOTRE  
RÔLE DE PARENT



## LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Structure municipale, le RPE assure deux missions :

- accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel ;

- accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité. Animé par deux animatrices, il accompagne les assistantes maternelles dans leurs fonctions avec des rencontres, des réunions thématiques et des ateliers collectifs proposés aux enfants ainsi qu'aux parents.

Le RPE travaille en partenariat avec différentes institutions, telles que la Caisse d'allocations familiales et le Conseil départemental, via la PMI.

Maison de la Petite enfance, 3 rue du Docteur Crespin  
01 69 02 39 51

## LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

Service du Conseil départemental de l'Essonne, la PMI assure le suivi médical du bébé, conseille les parents et délivre les carnets de santé.

PMI du plateau, 2 rue du Moulin à vent  
01 69 06 60 36

PMI du bas de la ville, 2 rue du Docteur Crespin  
01 69 06 30 20





## LIEU D'ACCUEIL ENFANT-PARENT (LAEP)

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu. L'écoute et le suivi des familles est anonyme et gratuit.

56 rue Pierre-Brossolette

01 69 43 21 70

## ASSOCIATION TEMPO

Tempo est un lieu d'accompagnement à la parentalité et de soutien psychologique dédié aux familles. Cette structure s'adresse à tout parent qui souhaite être accompagné-e pour trouver son rôle et sa place, mais aussi aux adolescents en difficultés scolaires, familiales ou sociales. Les professionnels organisent des temps d'échanges et les adolescents disposent d'un espace d'écoute. Les enfants peuvent aussi participer à des ateliers collectifs.

4 rue de Fromont

01 69 02 45 60





Service Petite enfance  
3 rue du Docteur Crespin  
91130 Ris-Orangis  
Tél. : 01 69 06 58 77

